

la pacification des Pays-Bas, et il a été d'avis, depuis que se fit l'exécution des coupables, qu'on usât de douceur envers les autres, et qu'on donnât satisfaction aux naturels, en ce qui concerne le gouvernement et les autres choses qu'ils prétendent qu'on rétablisse sur le pied ancien. Il vient encore de m'écrire et de me faire parler en ce sens par le baron de Kevenhüller, qu'il a envoyé pour résider ici en qualité de son ambassadeur ordinaire. Comme je l'ai remercié, ainsi que je le devais, de la peine qu'il prend, il sera bien qu'aussitôt que vous vous serez déterminé sur le pardon et les autres grâces, ou sur quelqu'une de celles-ci, vous en avisiez le comte de Monteagudo par un courrier exprès, afin qu'il le fasse savoir à l'Empereur, avant qu'on le publie aux Pays-Bas... Par le même motif, vous en avertirez aussi don Juan, votre frère (1), pour qu'il en informe le pape (2), et vous écrirez à don Diego de Cúñiga (3) ce dont il vous paraîtra convenable qu'il donne communication au roi de France et à sa mère (4)... »

Liasse 561.

1514. *Lettre du Roi au grand commandeur de Castille, écrite de Madrid, le 10 mars 1574.* Il l'autorise à convoquer les états généraux, s'il ne croit pas pouvoir faire autrement. — Il n'est pas d'avis qu'il soit demandé au pape un subside ecclésiastique. — Le grand commandeur pourra appeler auprès de lui le comte de Mansfelt, si son absence de Luxembourg ne lui paraît sujette à aucun inconvénient, et, dans ce cas, il l'admettra à prendre part aux délibérations du conseil d'État. — Il pourra, s'il le juge à propos, pourvoir don Fernande de Lannoy de la charge de capitaine général de l'artillerie, et donner celle de président du conseil privé au président de Flandre (5). — Il pourra

(1) Don Juan de Cúñiga, ambassadeur à Rome.

(2) Il est écrit à la marge, de la main de Philippe II : *Al papa y á Francia bastará avisar de lo del perdon, y así se ponga aquí, y aun Francia, cuando esté ya para publicarse, para que no tengan tiempo de hacer algo con que lo borren todo* (Il suffira, pour le pape et pour la France, de leur donner avis du pardon, et même, en ce qui concerne la France, quand il sera prêt à être publié, afin qu'on n'y ait pas le temps de faire quelque chose qui brouille tout. Vous rédigerez ce passage de la lettre en ce sens).

(3) Ambassadeur à Paris, cousin du grand commandeur.

(4) Voy. le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CCCLXII.

(5) Jacques Martens.

également appeler le licencié Roda et d'Assonville à faire partie du conseil d'État. — Il tâchera de faire entrer également Roda au conseil des finances, et même au conseil privé.

Liasse 561.

1515. *Lettre du Roi au grand commandeur de Castille, écrite de Madrid, le 10 mars 1574.* Le grand commandeur doit savoir que, par son ordre, le duc d'Albe envoya le comte de Buren en Espagne. — Arrivé là, il ne fut pas jugé convenable qu'il demeurât à Madrid, mais le Roi prescrivit qu'il allât résider à Alcalá de Henarès, où il s'entreprendrait au moyen des revenus de ses biens propres, qui sont, dit-on, de 5,000 florins par an. — Jusqu'à présent, il s'est occupé d'études et d'autres exercices de vertu, parce qu'il a été élevé avec beaucoup de soin par un gouverneur sage et sûr, auquel le Roi a donné le titre de gentilhomme de sa maison (1). — Lors de la seconde invasion du prince d'Orange dans les Pays-Bas, le duc d'Albe exprima l'avis que le comte fût mis dans l'impossibilité de sortir d'Espagne (2), et le Roi avait pensé le faire conduire à Simancas, ou dans une autre forteresse, où il serait bien traité, et aurait la liberté de sortir quelquefois dans l'année, pour chasser, en compagnie du gouverneur : de cette manière, on aurait vu qu'il n'était pas détenu pour un délit personnel, et lui-même aurait compris que cela se faisait pour son bien. — Mais l'exécution de cette mesure a été différée, parce qu'il a paru au Roi que, si une fois le comte était privé de sa liberté, il faudrait le retenir prisonnier toute sa vie ; et, en effet, on aurait beau colorer la chose, il croirait que c'est par défiance de lui qu'on a agi, et, lorsqu'il deviendrait libre, on aurait à craindre qu'il ne suivit les traces de son père. En outre, le prince d'Orange pourrait être porté à retenir le comte de Boussu comme otage de son fils. — Par ces motifs et d'autres, le Roi s'est borné pro-

(1) *A lo que hasta ahora se entiende, se ha ocupado en letras y otros ejercicios de virtud, porque tiene un ayo cuerdo y confidante, á quien yo di asiento de gentilhomme de mi casa, que le ha criado con mucho cuidado y concierto de vida.*

Ce gouverneur du comte de Buren était Henri de Wiltpergh, ancien secrétaire du prince d'Orange, qui, en quittant les Pays-Bas en 1567, l'avait laissé auprès de son fils, à Louvain. Voy. les *Archives ou Correspondance inédite de la maison d'Orange-Nassau*, t. I, p. 150, 151, 186; t. III, p. 570.

(2) Voy. t. II, p. 276.

visoirement à prescrire qu'on surveillât en secret les actions du comte. — Toutefois il désire, vu l'obstination du père, que le grand commandeur examine ce qu'il convient de faire à l'égard du fils. — Berlaymont, par les soins de qui ce jeune seigneur reçoit ses revenus, pourra lui dire à combien ils montent en effet, et comment le comté de Buren est administré. Il lui recommandera de veiller à ce que l'argent soit envoyé exactement au comte, car il n'a pas d'autre ressource (1).

Liasse 561.

1516. *Lettre du Roi au grand commandeur de Castille, écrite de Madrid, le 15 mars 1574.* Il a appris avec peine la perte de Middelbourg. — Mondragon a fait tout ce qu'il pouvait, et le grand commandeur a bien fait de le consoler. — Le Roi désire que, par le moyen d'Antonio de Guaras, ou des commissaires des Pays-Bas qui sont en Angleterre, la reine soit informée que la flotte qu'il équipe n'est destinée à offenser aucun de ses amis ou voisins.

Liasse 561.

1517. *Lettre du secrétaire Çayas au grand commandeur de Castille, écrite de Madrid, le 15 mars 1574.* Il fait très-bien de mander librement ce qui se passe : le Roi réserve les choses qu'il ne veut pas que tout le monde voie. — Il le remercie de ce qu'il a écrit au Roi, en ce qui le concerne : il lui certifie que, s'il venait à mourir, on ne trouverait pas chez lui de quoi pourvoir aux frais de son enterrement (2), quoiqu'il serve le Roi depuis l'année 1543, que l'Empereur confia à son fils le gouvernement de l'Espagne; mais S. M. se montre satisfaite de ses services, et cela lui suffit.

Liasse 561.

1518. *Lettre du secrétaire Esteban Prats au Roi, écrite de Bruxelles, le 14 mars 1574.* Il sollicite une abbaye en Catalogne, sa patrie, ou une pension qui l'aide à vivre. Il dit que, à la mort de sa femme, arrivée au mois d'août 1572, il résolut de prendre l'habit ecclésiastique, mais qu'étant chargé des

(1) Voy. le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CCCLXIII.

(2) « Il n'est pas très-riche et prend tout ce qu'on lui donne », disait de lui en 1577 un ambassadeur de Venise. Voy. les *Relations des ambassadeurs vénitiens sur Charles-Quint et Philippe II*, Bruxelles, 1855, in-8°, p. 190.

affaires criminelles au conseil des troubles, il ne put exécuter cette résolution. Il était alors âgé de soixante ans; il avait servi l'Empereur et le Roi pendant quarante et un ans, et depuis vingt et un ans il était secrétaire aux Pays-Bas.

Liasse 559.

1519. *Recuerdo que se ha dado á S. M. sobre el remedio de las cosas de Flandes, en Madrid, á 17 de março 1574* (Mémoire donné au Roi, à Madrid, le 17 mars 1574, sur les moyens de remédier aux affaires de Flandre). Ce titre est de la main du secrétaire Çayas. On ne voit pas qui est l'auteur du mémoire; mais ce dut être quelque ministre ou personnage bien instruit des affaires des Pays-Bas. — On y retrace sommairement ce qui s'est passé depuis 1559; on indique ensuite les moyens de pacifier le pays. — On n'y ménage guère le duc d'Albe. On y évalue à 6,000 le nombre des personnes exécutées par ses ordres; on y dit que, lorsque le duc d'Albe envoya Francisco Hernandez de Avila, pour solliciter son congé, ce fut avec la prétention d'être remplacé par son fils. — On y blâme les exceptions que le duc d'Albe introduisit au pardon général, et qui furent telles que cet acte semblait plutôt la condamnation de tous, que l'absolution d'un seul. — On y incrimine la part qui fut donnée dans l'administration à Juan de Vargas et à Albornoz. — On y conseille au Roi de supprimer le conseil des troubles, d'abolir sans conditions le 10^e et le 20^e denier, d'accorder un pardon général absolu, de faire informer sur les exactions dont on accuse les conseillers privés du duc d'Albe, de faire abattre la statue que celui-ci s'est érigée dans le château d'Anvers. — On y parle d'une tapisserie que le duc fit faire, et sur laquelle il était représenté soutenant la couronne du Roi qui chancelait sur sa tête, et ayant à ses pieds les comtes d'Egmont et de Hornes et autres qui furent justiciés. — On y émet l'avis que, si don Juan d'Autriche était envoyé aux Pays-Bas, cela apaiserait les esprits; et, au cas qu'il ne pût quitter le poste qu'il occupe, on désigne le cardinal de Granvelle comme pouvant y rendre de grands services, etc. (1).

Liasse 559.

1520. *Lettre du Roi au duc d'Albe, écrite de Madrid, le 20 mars 1574.* II

(1) Voy. le texte de ce mémoire dans la *Correspondance*, n^o CCCLXIV.

s'est réjoui d'apprendre que la traversée du duc a été heureuse, et qu'il est arrivé en bonne santé à Barcelone. Il voudrait toutefois que le duc même lui en donnât un avis plus particulier, et il lui dépêche ce courrier dans ce but. Il désire aussi que le duc lui dise quand il compte arriver à Madrid. « J'es- » père, poursuit-il, que votre santé est excellente, et que Dieu vous donnera » une longue vie, puisque vous avez tant travaillé pour son service, pour le » mien et pour le bien de la chrétienté (1). » — Après ces compliments, il l'informe en détail des nouvelles qu'il a reçues des Pays-Bas, et, entre autres, de la perte de Middelbourg, des dispositions qu'a faites le grand commandeur de Castille, de celles qu'il a prises et se propose de prendre lui-même; il ajoute, quant à ces dernières : « Je désire que, considérant l'état où se » trouvent les Pays-Bas, avec la connaissance que vous avez de ces pays » et votre grande prudence et expérience, vous voyiez si les mesures proje- » tées sont bonnes, s'il y faut ajouter ou retrancher quelque chose, ou » enfin en adopter d'autres. Dites-moi aussi les avertissements qui vous pa- » raîtraient devoir être donnés au grand commandeur, et en particulier les » personnes qu'il conviendrait de lui envoyer, tant pour le conseil que pour » la guerre. »

Liasse 534.

1321. *Lettre du Roi au grand commandeur de Castille, écrite de Madrid, le 22 mars 1574.* Pour le soulager du poids des affaires, il l'autorise à appeler près de lui don Pedro Fajardo, son gendre, et à le faire entrer dans les conseils d'État et de guerre; et, s'il arrivait qu'il fût nécessaire que quelque autre prit en mains le gouvernement des Pays-Bas, en ce cas, et jusqu'à ce que le Roi y pourvût, don Pedro serait celui qui aurait à s'en charger.

Liasse 561.

1322. *Lettre du duc d'Albe au Roi, écrite d'el Fresno (2), le 23 mars 1574.* Il exprime au Roi sa reconnaissance de la lettre dans laquelle S. M. lui a témoigné le contentement qu'elle avait de le savoir arrivé en Espagne. — Il

(1) *Porque desseo mucho veros tan sano y gallardo como espero en Dios que será, y que os dará larga vida, pues aveis trabajado tanto en cosas de su servicio y mio, y del bien de la christiandad.*

(2) Une dizaine d'endroits portent ce nom en Espagne.

prie le Roi d'attendre qu'il soit à Madrid, pour lui donner son avis sur les différents points relatifs aux affaires des Pays-Bas à l'égard desquels S. M. le consulte.

Liasse 561.

1523. *Lettre du grand commandeur de Castille au Roi, écrite d'Anvers, le 24 mars 1574.* Le comte Ludovic n'a pu encore passer la Meuse. De tous les gens qu'on disait devoir venir le joindre, il n'a rassemblé jusqu'ici que 3,000 chevaux et 6,000 fantassins, mal armés et assez mauvaise troupe. — Sancho d'Avila lui donna, il y a quelques jours, une camisade, dans laquelle il lui tua 500 à 600 hommes : ce qui l'a forcé à se retirer de devant Maestricht. On croit maintenant qu'il sera obligé de retourner en Allemagne, et, dans ce cas, Sancho d'Avila, qui va se renforcer des Espagnols que don Gonçalo de Bracamonte amène de Hollande, le suivra. — Sevenberghe, où il y a un bon château, a été livrée aux ennemis par l'*alferez* qui y commandait avec une demi-compagnie de Wallons, et par le châtelain qu'y tenait le comte d'Arenberg. Le commandeur a ordonné à Julian Romero d'aller la reprendre. — Le prince d'Orange est à Dordrecht, où il a réuni les états de Hollande. Chaque jour, il lui arrive du monde d'Angleterre et d'Écosse, et il lui en vient aussi des autres provinces des Pays-Bas. — Quoique très-vaillant gentilhomme et zélé pour le service de Dieu et du Roi, don Fernande de Lannoy ne justifie point l'attente du grand commandeur dans le gouvernement de Hollande; sa bonté et sa facilité sont telles que chacun fait de lui ce qu'il veut. — Le grand commandeur, à la nouvelle de l'invasion du comte Ludovic, considérant qu'il était impossible de garder les positions occupées en Hollande, avait ordonné que les forts et les digues destinés à resserrer Leyde, Delft, Rotterdam, Gouda, Alckmaar et les autres villes tenant le parti des ennemis, fussent évacués par les Espagnols. Ceux d'Amsterdam, ne se croyant plus dès lors en sûreté, lui ont communiqué des lettres où les villes révoltées les exhortaient à suivre leur exemple, leur remontrant le bon traitement que leur faisait le prince d'Orange, faisant sonner bien haut l'avantage qu'ils trouveraient pour leur commerce à se réunir à eux, etc. Quoiqu'ils veuillent, lui ont-ils écrit, rester fidèles au Roi, ils craignent de ne pouvoir contenir le peuple, qui meurt de faim. — D'après ces circonstances, le grand commandeur a cru ne devoir

retirer de Hollande que les Espagnols de don Gonçalo de Bracamonte. — Les 4,500 Suisses qu'il a fait lever seront en Bourgogne le 10 avril; il n'a encore aucune nouvelle des 4,500 Allemands du comte Annibal (d'Altaemps).

Liasse 557.

1524. *Lettre du grand commandeur de Castille au Roi, écrite d'Anvers, le 24 mars 1574.* La mort de M. de Noircarmes a laissé vacants les offices de gouverneur, grand bailli et capitaine général de Hainaut, de conseiller d'État, de chef des finances, de gouverneur de la citadelle de Cambrai, de grand bailli et capitaine de Saint-Omer, de chef d'une compagnie d'ordonnances, de commissaire pour le renouvellement des lois de Flandre, de prévôt, bailli et capitaine de Binche et de gouverneur de Tournhem et du pays de Bredenarde (1). Il y a beaucoup de prétendants au grand bailliage et à la capitainerie générale de Hainaut, entre autres le duc d'Arshot, M. de Berlaymont, M. de Lalaing, M. de Havré, M. de Willerval et M. de Vault. L'office de grand bailli ne pouvant rester vacant, pour l'administration de la justice, le commandeur y a nommé par provision le comte de Lalaing, et il lui a aussi confié le gouvernement de la province, mais sans patente, et seulement en écrivant aux gouverneurs particuliers qu'ils lui obéissent : de manière que le Roi pourra, sans inconvénient, en nommer un autre. — Ce qui l'a mu à préférer le comte de Lalaing, c'est qu'il est un des premiers du pays, qu'il est très-bien vu dans le Hainaut et dans les autres provinces, qu'il est très-zélé pour le service du Roi, et qu'il était déjà en quelque sorte en possession, ayant été choisi, depuis l'absence de Noircarmes, pour faire les propositions aux états. — Requesens pense que, si le Roi conférait au duc d'Arshot le grand bailliage et le gouvernement de Hainaut, personne n'aurait le droit de

(1) Noircarmes avait de plus une commanderie de l'ordre d'Alcantara et 5,000 florins de rente perpétuelle.

Comment tant de charges et de faveurs avaient-elles pu être accumulées sur la tête d'un seul homme ! Et ce qui est curieux, c'est que sa veuve, Bonne de Lannoy, s'adressait, le 2 avril, au grand commandeur, se plaignant de ce que le bien de son mari était « arriéré de beau » coup, à cause d'une infinité de despences excessives » qu'il avait faites pour montrer son affection au Roi, et lui demandait de pouvoir mettre à rançon plusieurs gentilshommes français que son mari tenait prisonniers depuis la défaite de Genlis, entre autres les deux barons de Génissac, le seigneur de Jumelles, etc.

se plaindre, puisqu'il est le personnage le plus considérable des Pays-Bas : « toutefois, ajoute-t-il, ce seigneur est si étourdi et si inconsidéré, que je » ne sais comment on pourrait lui confier une charge de gouvernement ou de » justice; d'un autre côté, il convient de le satisfaire : en effet, bien que, par » la liberté avec laquelle il parle, et le peu de secret qu'il garde, il nuise plus » aux affaires publiques que beaucoup de rebelles, jamais il n'a pactisé avec » eux et il est bon catholique (1). » — Il dit ce qu'il a résolu ou ce qu'il propose pour les autres emplois de Noircarmes : entre autres, il a conféré à Berlaymont l'office de commissaire au renouvellement des lois de Flandre, qui est très-lucratif.

Liasse 557.

1525. *Lettre du Roi au grand commandeur de Castille, écrite de Madrid, le 30 mars 1574.* Il a reçu toutes ses lettres de janvier et de février, ainsi que celles des 5, 7 et 8 mars. Il voudrait pouvoir partager ses travaux, et même y exposer sa vie. — Il le secourra de tous ses moyens. — Il a ordonné qu'on use de la plus grande diligence dans l'expédition de l'armée navale. — L'*adelantado* Pero Menendez (2), chef de cette armée, se conformera à ce qui lui sera prescrit par le grand commandeur, touchant les points où il devra aborder. — Le Roi a, le 26 mars, donné l'ordre qu'un *tercio* de 3,000 Espagnols étant en Lombardie parte pour les Pays-Bas, avec quelques compagnies de cheveu-légers.

Liasse 561.

1526. *Lettre du Roi au grand commandeur de Castille, écrite de Madrid,*

(1) *Pero es él tan desbaratado y de poca consideracion, que no sé como se le puede encomendar cosa de gobierno ni de justicia, y por otra parte, es menester contentalle, porque, si bien la libertad con que habla, y poco secreto que guarda, haze mas daño á los negocios públicos que quiza muchos de los rebeldes, en fin no ha tenido nunca trato con ellos, y es buen cathólico.*

Le commandeur avait consulté secrètement le président Viglius. Celui-ci, dans une lettre du 18 mars, était tout à fait favorable au duc d'Arshot, dont il faisait un grand éloge, observant, entre autres choses, qu'il était très-aimé du peuple.

(2) Pero Menendez d'Avilés. C'était cet amiral qui, en 1565, avait repris la Floride sur les Français, qu'il avait fait tous massacrer. Charles IX et Catherine de Médicis s'étaient plaints hautement au roi d'Espagne de cet acte de cruauté, et en avaient demandé satisfaction; mais toutes leurs remontrances furent vaines. Philippe II, loin de blâmer son amiral, l'appela à un poste plus élevé, et le combla de faveurs.

le 31 mars 1574. Il approuve les dispositions qu'a prises Requesens pour rassembler l'armée, réunir et renforcer la flotte, ainsi que la levée dont il a chargé le comte Annibal d'Altaemps, et celle d'un corps suisse. — Il a vu ce que Berlaymont et Scharemberger lui ont représenté, ainsi que la remontrance des états de Brabant, et la réponse très-sage qu'il y a faite. Dieu sait combien il serait heureux de se rendre aux Pays-Bas, si les affaires de la monarchie le lui permettaient! — Selon l'avis des deux ministres ci-dessus nommés, il envoie au commandeur un pouvoir illimité, quoique ceux dont il est investi déjà en vertu de son titre de gouverneur, l'autorisent suffisamment pour tous les cas qui peuvent se présenter. — « Il n'est pas besoin, continue le Roi, de vous » avertir que, si l'on en venait à traiter de quelque moyen d'arrangement, vous » ne devriez prêter l'oreille à rien qui pût être au préjudice de notre sainte » foi catholique, car jamais je ne ferai à cet égard la moindre concession, » dussé-je perdre les Pays-Bas! Vous ne négligeriez pas non plus le main- » tien de mon autorité, réputation et souveraineté. — J'ajouterai que, dans le » cas de négociation et d'un arrangement, il faudra faire en sorte qu'ils aient » lieu en vertu du pouvoir que vous avez comme gouverneur général, ne vous » servant de celui qui vous est envoyé aujourd'hui, que si vous ne pouvez » faire autrement, afin qu'il paraisse que vous agissez comme de vous-même, » et non par suite de commission et d'autorisation de ma part (1). » — La justice que le grand commandeur a fait faire des deux Espagnols a été très-à-propos, et plus encore celle qui a été faite des Flamands, puisque c'étaient des hérétiques. — Il approuve la manière dont le commandeur a procédé envers M. de Beauvoir : celui-ci lui a écrit pour solliciter la charge de la cavalerie légère qu'occupait don Juan de Mendocça, mais il l'a réservée pour un Espagnol. — Le Roi partage la bonne opinion que le commandeur a du secrétaire

(1) *No será menester advertiros que, si se llegare á tratar de algun medio, no se ha de dar oydos á cosa que toque en menoscabo de alguna de las de nuestra santa fe cathólica, porque jamás verné en que en estas aya un punto de quiebra, aunque se pierdan los Estados; y con ella tambien se ha de tener la cuenta que conviene con mi autoridad, reputacion y soberanía: que para quien tan bien lo entiendo, basta tocar esto, con deciros todavía que, si se huviere de tratar y concertar algo, procureis de hacerlo en virtud del poder que teneis como mi governador general, y que no useis del que agora se os embia, sino á mas no poder, pues, quando se huviesse de hazer algo, es mejor que paresca que vos lo hareis allá de vuestro, que no que se entienda que yo de acá os he embiado comission y facultad para ello.*

Scharemberger : c'est pour cela que, en 1570, il lui a donné 12,000 florins sur le produit des biens confisqués (1). — Il a accordé à Chiappin Vitelli les 800 ducats de rente dont jouissait à Naples son frère défunt; quant au titre de mestre de camp général qu'il désire pour lui, et au chapeau de cardinal pour son neveu, il n'en doit pas être question. — Le grand commandeur consolera Julien Romero du mauvais succès qu'il a eu à sa sortie de Berghes. — Ne voulant pas recevoir à sa cour un ambassadeur de la reine d'Angleterre, il charge le commandeur d'envoyer, en son nom propre, un agent pour résider auprès d'elle. — Il a appris avec peine la mort de M. de Noircarmes. — Il lui enverra, par Alonso de Vargas, quelques blancs seings, tant en espagnol qu'en français et en latin. — Quoique le duc d'Arschot soit de l'humeur que le commandeur le peint, il convient de fermer les yeux à cet égard, parce qu'enfin il s'est montré constant dans les deux points de la religion et du service du Roi.

Liasse 561.

1527. *Lettre du Roi au grand commandeur de Castille, écrite de Madrid, le 31 mars 1574* (2). « Quelque espérance que je doive placer en Dieu, — puis-
 » que la cause que nous défendons aux Pays-Bas est surtout la sienne, et
 » que toutes nos actions, tous nos desseins n'ont d'autre but que son service
 » et le maintien, dans ces provinces qu'il m'a confiées, de notre sainte foi
 » catholique romaine, — néanmoins, voyant à quelles extrémités les affaires
 » sont réduites, j'ai considéré si, au cas qu'on ne pût en venir à les termi-
 » ner par l'emploi de la force, et que le pardon et les autres grâces qui vous

(1) Voy. t. II, p. 140.

(2) A la marge de cette lettre, il est écrit, de la main du Roi : *No sé si se vió esta ayer en consejo : si no, será bien que se vea mañana, y parece que, en la otra carta, que se le da mas larga mano en estas cosas, pues se le embia el poder, y que aquí se le limita mas, pues parece que todavia ha de consultar acá : lo que no sé si combendria, si las cosas estubieren tan apretadas que fuese de inconveniente el consultar. Conformad bien la una carta con la otra, y mostradlas en el consejo mañana, pues después se podrán poner en cifra, y despacharse esotra* (Je ne sais si cette lettre a été vue hier en conseil : si elle ne l'a pas été, il sera bien qu'elle le soit demain. Il semble que, dans l'autre lettre, on lui laisse plus de latitude, car on lui envoie de pleins pouvoirs, tandis qu'ici on les limite, en l'astreignant à demander des instructions ultérieures : ce qui pourrait ne pas convenir, si les affaires étaient urgentes. Ayez soin de mettre les deux lettres d'accord, et montrez-les au conseil demain : après on pourra les écrire en chiffres, et expédier cette autre).